



Les grands titres:

- Yémen : le Conseil de sécurité appelle le Secrétaire général à organiser une conférence pour résoudre le conflit
- Pakistan : l'ONU condamne un attentat terroriste contre des Chiites à Karachi
- Burundi : sur fond de crise politique, Ban Ki-moon appelle les parties à la retenue
- Un bilan mitigé pour les objectifs du Millénaire liés à la santé, selon l'OMS
- Un haut responsable de l'ONU souligne la contribution des forêts au développement durable
- L'ONU cherche à mieux réguler le commerce des armes légères et de petit calibre
- Le HCR alarmé par des informations sur des refoulements de bateaux en Asie du Sud-Est
- RDC : l'ONU accuse le groupe rebelle ADF de graves violations du droit humanitaire
- République centrafricaine : une experte de l'ONU salue l'adoption du Pacte républicain pour la paix

Yémen : le Conseil de sécurité appelle le Secrétaire général à organiser une conférence pour résoudre le conflit



13 mai - Alors qu'une trêve humanitaire a commencé mardi 12 mai au Yémen, le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé le Secrétaire général de l'Organisation, Ban Ki-moon, à organiser une conférence réunissant toutes les parties prenantes yéménites afin de trouver une solution politique au conflit.

Dans une déclaration à la presse publiée mardi soir, les membres du Conseil ont souligné que ce dialogue politique sous l'égide de l'ONU doit être « un processus mené par les Yéménites ».

Le Conseil de sécurité a appelé « toutes les parties prenantes yéménites à participer à ces discussions sous l'égide des Nations Unies et à s'impliquer sans conditions préalables et de bonne foi, y compris en résolvant leurs différends à travers le dialogue et les consultations, en rejetant la violence pour arriver à des objectifs politiques, et en évitant les provocations et les actions unilatérales qui fragilisent la transition politique ».

Le Conseil de sécurité, ainsi que la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies aux affaires humanitaires, Valerie Amos, se sont félicités du début, mardi, d'une trêve humanitaire de cinq jours et ont appelé toutes les parties à la respecter.

Cette trêve « devrait permettre aux agences humanitaires et à leurs partenaires d'accroître la livraison de l'assistance humanitaire dont les gens ont désespérément besoin », a dit Mme Amos dans une déclaration à la presse publiée mardi soir.

La chef de l'humanitaire de l'ONU a rappelé le rôle de coordination des Nations Unies pour les crises humanitaires et a demandé que l'assistance au Yémen passe par les canaux onusiens existants. « Il est crucial que l'assistance humanitaire ne soit pas politisée », a-t-elle ajouté.

Selon le Conseil de sécurité, cette trêve ne pourra être un succès que si « toutes les parties suspendent de manière transparente et fiable leurs opérations militaires ». Les membres du Conseil ont appelé les belligérants à autoriser et à



faciliter la livraison de l'aide à la population civile.

Le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, a indiqué pour sa part que l'Envoyé spécial pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, était actuellement dans le pays pour soutenir les efforts des agences humanitaires des Nations Unies et pour s'assurer que la trêve est respectée.

« L'Envoyé spécial consultera toutes les entités et groupes politiques, y compris la société civile et des représentants des femmes et de la jeunesse, afin d'examiner comment reprendre les pourparlers politiques sous l'égide de l'ONU dès que possible », a dit le porte-parole dans une note à la presse.

De son côté, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a déploré mercredi la mort d'un présentateur de télévision yéménite et de trois de ses collègues à Sanaa.

Le journaliste et présentateur Mohammed Rajah Shamsan et trois autres employés de la chaîne de télévision par satellite Yemen Today, Monir Aklan, Hazzam Mohamed Zeid et Amin Yehia, sont morts dans une explosion qui a frappé le bâtiment de la chaîne à Sanaa le 20 avril.

Pakistan : l'ONU condamne un attentat terroriste contre des Chiites à Karachi



Le Secrétaire général Ban Ki-moon,
Photo ONU/Mark Garten

13 mai - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban-Ki moon, a condamné mercredi dans les termes les plus forts une attaque terroriste perpétrée plus tôt dans la journée contre un autobus à Karachi, au Pakistan, qui a fait au moins 45 morts parmi les membres de la communauté ismaélienne et de nombreux blessés.

Selon la presse, au moins six hommes armés circulant à moto ont ouvert le feu sur un autobus transportant une soixantaine d'Ismaéliens, un courant minoritaire de l'islam chiite, d'un quartier à l'autre de Karachi. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière dans le pays depuis un attentat, visant également la minorité chiite, ayant fait une soixantaine de morts en janvier dernier à Skikarpur, petite ville de la province méridionale du Sind, dont Karachi est la capitale.

Dans une déclaration rendue publique par son porte-parole, le Secrétaire général a appelé le gouvernement du Pakistan à prendre toutes les mesures nécessaires pour traduire en justice les auteurs de cet « acte ignoble ».

Prenant note qu'un certain nombre d'attaques contre des membres des minorités chiite et chrétienne se sont produites récemment au Pakistan, M. Ban a exhorté les autorités du pays à prendre des mesures rapides pour protéger efficacement les minorités religieuses dans le pays.

« Instaurer un climat de tolérance, de compréhension et de respect contribuera grandement à atteindre cet objectif », a-t-il ajouté.

Le Pakistan, en tant que membre « responsable » de la communauté internationale, doit respecter son obligation de protéger ses citoyens, y compris ceux issus de groupes minoritaires, a insisté le Secrétaire général.

M. Ban a par ailleurs présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes, au gouvernement et au peuple du Pakistan. Il a également souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées dans l'attaque.

Burundi : sur fond de crise politique, Ban Ki-moon appelle les parties à la retenue



13 mai - Face à l'annonce d'une tentative de coup d'Etat au Burundi, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban-Ki moon, a appelé instamment mercredi les parties à faire preuve de retenue.

Le Secrétaire général suit avec le plus grand intérêt l'évolution de la situation au Burundi, a déclaré son porte-parole, Stéphane Dujarric, lors d'un point de presse au siège de l'Organisation à New York.

M. Ban tient à rappeler aux leaders burundais l'importance de « préserver la paix et la stabilité dans ce pays qui a souffert si cruellement par le passé d'accès de violence », a-t-il ajouté.

Selon la presse, un général de l'armée burundaise a annoncé mercredi 13 mai à Bujumbura la destitution du Président Pierre Nkurunziza, ce que la présidence a immédiatement démenti. M. Nkurunziza se trouvait au moment des faits en Tanzanie, pour un sommet extraordinaire de chefs d'Etat d'Afrique de l'Est.

« Nous sommes en train d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain, qui est très fluide », a déclaré M. Dujarric, ajoutant que le Secrétaire général est actuellement en contact avec son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, qui assiste lui aussi au sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est à Dar es Salaam, la capitale tanzanienne.

Le Burundi est en proie à une vague d'agitation depuis le 26 avril dernier, date à laquelle le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie–forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), a décidé d'investir le M. Nkurunziza comme candidat à l'élection présidentielle qui aura lieu dans le pays le 26 juin prochain.

L'opposition burundaise, estimant qu'une troisième candidature du Président sortant est anticonstitutionnelle, a ensuite appelé à manifester contre cette nomination, provoquant une vague de violence et de répression de la part des autorités contre les manifestants.

Un bilan mitigé pour les objectifs du Millénaire liés à la santé, selon l'OMS



13 mai - Même si des progrès significatifs ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé, les cibles fixées ne seront pas atteintes, selon un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publié mercredi.

L'année 2015 est la date butoir concernant les OMD, des objectifs définis par les gouvernements en 1990, à l'initiative des Nations Unies, pour orienter l'action mondiale visant à mettre fin à la pauvreté. Dans l'édition 2015 de son rapport annuel intitulé 'Statistiques sanitaires mondiales', dont l'objectif est d'évaluer les progrès accomplis par 194 pays dans la réalisation des OMD liés à la santé, l'OMS fait état d'un bilan mitigé.

D'ici la fin de l'année, selon le rapport de l'OMS, le monde aura atteint les OMD pour redresser la situation concernant les épidémies de VIH, de paludisme, de tuberculose et pour élargir l'accès à l'eau potable. Il aura fait également des progrès substantiels pour réduire la malnutrition de l'enfant, la mortalité de la mère et de l'enfant et pour développer l'accès aux services d'assainissement de base.

« Les OMD ont été positifs pour la santé publique. Ils ont attiré l'attention politique et mobilisé des fonds dont on avait cruellement besoin », a salué dans un communiqué de presse annonçant la publication du rapport la Directrice générale de l'OMS, Dr Margaret Chan.

« Si les progrès ont été très encourageants, il subsiste de larges écarts entre les pays et au sein des pays. Le rapport

d'aujourd'hui souligne la nécessité de poursuivre l'action pour garantir aux populations les plus vulnérables du monde l'accès aux services de santé », a-t-elle cependant ajouté.

Selon le rapport, la progression de la survie des enfants dans le monde est l'un des plus grands succès du développement international. Depuis 1990, le nombre des décès d'enfants a diminué de moitié, baissant selon les estimations de 90 à 46 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013.

Malgré d'énormes progrès, ce n'est en revanche pas suffisant pour atteindre le but qui était de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants. Moins d'un tiers des pays ont atteint, ou sont dans les temps pour atteindre cet objectif d'ici la fin de l'année, indique en effet l'étude, précisant que les principales causes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans sont désormais, les complications des naissances prématurées, la pneumonie, l'asphyxie à la naissance et la diarrhée.

Le nombre de mères décédées de complications pendant la grossesse et l'accouchement a baissé de près de la moitié entre 1990 et 2013, d'après le rapport de l'OMS, un rythme qui ne sera pas suffisant pour atteindre la réduction ciblée de 75% d'ici la fin de l'année.

L'étude révèle également que le monde a commencé à inverser la tendance de la propagation du VIH, avec 2,1 millions de nouvelles infections notifiées en 2013, contre 3,4 millions en 2001. La cible révisée, consistant à parvenir à l'accès universel au traitement du VIH, sera plus difficile à atteindre avec les nouvelles recommandations de l'OMS préconisant de traiter un bien plus grand nombre de personnes. Avec les tendances actuelles, le monde dépassera la cible de 15 millions de personnes sous traitement antirétroviral dans les pays à revenu faible ou intermédiaire d'ici 2015.

Concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, alors que la cible mondiale consistant à améliorer l'accès à l'eau potable a été atteinte en 2010, les Régions OMS de l'Afrique et de la Méditerranée orientale en sont encore loin, notamment pour les populations pauvres et celles qui vivent en zone rurale.

« En septembre, les pays décideront de nouveaux objectifs ambitieux pour 2030 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York », a déclaré l'agence onusienne. « En plus d'achever le programme des OMD, le programme pour l'après-2015 devra relever de nouveaux défis, comme l'impact croissant des maladies non transmissibles, à l'instar du diabète ou des cardiopathies, ou encore l'évolution des déterminants sociaux et environnementaux qui affectent la santé », a-t-elle conclu.

Un haut responsable de l'ONU souligne la contribution des forêts au développement durable



13 mai - La conclusion d'un nouvel accord international sur les forêts devrait permettre de renverser la tendance à la déforestation et faire progresser la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, a déclaré mercredi le Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), Martin Sadjik.

M. Sadjik s'exprimait à l'occasion d'un débat de haut niveau dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts qui se déroule actuellement au siège de l'ONU à New York et doit aboutir au renforcement de l'Arrangement international sur les forêts (AIF).

Le Président de l'ECOSOC et représentant permanent de l'Autriche auprès de l'ONU a salué l'importance des travaux du Forum, qui est notamment parvenu à inclure la question des bienfaits multiples des forêts dans le cadre des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, censées aboutir à des objectifs de développement durable (ODD).

M. Sadjik a rappelé l'importance du principe de complémentarité pour assurer la cohérence et les synergies dans le système de l'ECOSOC, notamment sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts. Le Forum, a-t-il noté, a ainsi contribué à mettre en avant la contribution des forêts au développement durable.

Un Arrangement international sur les forêts renforcé au-delà de l'année 2015 permettrait au Forum de contribuer à la réalisation du développement durable, a-t-il ajouté, tout en « adressant un signal fort » quant à l'importance de valoriser les bienfaits des forêts au sein du programme de développement pour l'après-2015.

« Vous vous rapprochez de la décision sur l'AIF après 2015 et êtes sur le point de façonner le futur cadre pour les quinze prochaines années », a rappelé M. Sadjik au participants du Forum. « Je me réjouis à l'avance du dialogue politique constructif et énergique sur l'intégration des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et sur le renouvellement des engagements à la mise en œuvre de l'IAF après 2015 ».

L'ONU cherche à mieux réguler le commerce des armes légères et de petit calibre



13 mai - Lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre, deux hauts responsables de l'Organisation ont souligné mercredi les conséquences dévastatrices du commerce, illicite ou non, de telles armes et ont réaffirmé l'importance des traités internationaux pour le réguler.

« Au cours de la dernière décennie, le monde a été le théâtre de plus de 250 conflits. Bien qu'il n'y ait pas un de semblable, l'accès généralisé aux armes légères et de petit calibre et à leurs munitions est un trait commun à tous », a déclaré au Conseil le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, déplorant le fait que 50.000 civils périssent chaque année des suites de ce fléau.

M. Ban a cependant salué la récente entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, qui a permis selon lui de jeter les bases d'un cadre global pour contrôler le transfert des armes, y compris des armes légères et de petit calibre.

Prenant acte de cette avancée, le Secrétaire général a insisté sur deux éléments clés pour relever le défi mondial présenté par les armes légères et de petit calibre.

« Tout d'abord, nous devons nous assurer que l'utilisation des armes et des munitions par les forces de sécurité nationales soit conforme aux engagements [des gouvernements] en vertu des traités et instruments globaux », a dit M. Ban, soulignant notamment la nécessité de garantir le stockage approprié et sécurisé des armes.

« En second lieu, nous avons besoin de mesures supplémentaires pour combattre la prolifération des armes illicites », a-t-il ajouté, mentionnant l'importance de faire respecter les embargos sur les armes, mais aussi de renforcer les Missions de l'ONU visant à identifier, suivre et gérer les stocks d'armes et de munitions.

S'exprimant également devant le Conseil, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a pointé du doigt l'incapacité de la communauté internationale à contrôler plus efficacement le commerce des armes légères et de petit calibre, au-delà des simples déclarations d'intention.

« La raison est plus qu'évidente : le commerce des armes légères représente un marché de plusieurs millions de dollars », a déclaré M. Zeid, soulignant les conséquences désastreuses des armes légères et de petit calibre, non seulement pour les populations qui en sont directement victimes, mais aussi en termes de destruction des économies locales et de rupture des liens sociaux.

Le Haut-Commissaire a par conséquent appelé le Conseil de sécurité à continuer de soutenir le Traité sur le commerce des armes et à renforcer les capacités de mise en œuvre régionales et nationales du Traité, notamment par le biais de Missions onusiennes dédiées.

En outre, M. Zeid a exhorté les membres du Conseil à conditionner systématiquement l'achat d'armes légères par les Etats à l'acceptation du déploiement d'une équipe de surveillance des droits de l'homme mandatée par l'ONU, une demande déjà formulée auprès du Conseil par sa prédécesseur, Navi Pillay.

Le HCR alarmé par des informations sur des refoulements de bateaux en Asie du Sud-Est



13 mai - Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est dit mercredi extrêmement alarmé par des informations faisant état de refoulements de bateaux par l'Indonésie et la Malaisie. Ces bateaux transportaient des personnes vulnérables du Myanmar et du Bangladesh.

Lundi, la marine indonésienne a déclaré avoir escorté un bateau vers la haute mer. Selon le HCR, il reste à préciser si cela représente un changement dans la politique du gouvernement indonésien. Mardi, l'Agence malaisienne de police maritime a annoncé qu'elle ne laisserait accoster aucun navire étranger à moins qu'il soit impropre à la navigation et sur le point de couler.

« La priorité essentielle, c'est de sauver des vies. Au lieu de rivaliser pour échapper à leurs responsabilités, il est primordial que les États partagent la responsabilité pour le débarquement de ces personnes le plus rapidement possible », a déclaré le Haut-Commissaire adjoint du HCR en charge de la protection, Volker Türk.

« Les traversées maritimes sont un symptôme du désespoir poussant des personnes à risquer leur vie sans aucune autre alternative », a-t-il ajouté. Il a réitéré l'appel du HCR pour des alternatives légales permettant d'accéder à la protection et à la sécurité.

En Asie du Sud-Est, plusieurs milliers de personnes seraient bloquées dans la mer d'Andaman et le détroit de Malacca sur des bateaux de passeurs, probablement abandonnés par leurs équipages dans un contexte de répression gouvernementale contre les passeurs. Le HCR exhorte les gouvernements à faciliter le débarquement et à garder leurs frontières et les ports ouverts afin d'éviter une crise humanitaire en mer.

Le HCR demande aux pays d'Asie du Sud-Est de traiter ce problème au niveau régional, tout en travaillant avec les gouvernements de la région pour gérer le problème croissant des mouvements maritimes irréguliers.

Une fois que les besoins humanitaires sont satisfaits, des agences comme le HCR peuvent appuyer les États pour interviewer les différents groupes et cibler des solutions selon leurs besoins spécifiques car, parmi les personnes sauvées, il peut y avoir des réfugiés, des migrants économiques, des victimes de la traite, des enfants non accompagnés et séparés.

Selon l'agence onusienne, la situation actuelle souligne la nécessité de mettre en œuvre d'urgence une coopération régionale pour répondre au problème des mouvements maritimes irréguliers.

RDC : l'ONU accuse le groupe rebelle ADF de graves violations du droit humanitaire



13 mai - Un rapport des Nations Unies publié mercredi révèle que de graves violations du droit international humanitaire ont été commises par des combattants des Forces armées démocratiques (ADF), un groupe rebelle d'origine ougandaise, dans le territoire de Beni, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), au cours d'une période de trois mois fin 2014.

Selon le rapport qui s'appuie sur des enquêtes approfondies menées par le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC (BCNUDH), ces violations, à la fois systématiques et extrêmement brutales, pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014, au moins 237 civils, dont 65 femmes et 35 enfants, ont été tués par des combattants des ADF dans le territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu. Quarante-sept civils ont été blessés, 20 ont été enlevés et deux ont été victimes de violences sexuelles. Au total, 35 villages ont été attaqués par des combattants des ADF. Les assaillants ont utilisé des machettes, des marteaux et des couteaux parmi d'autres armes, pour blesser ou exécuter des civils. Certains ont été égorgés, ont essuyé des tirs alors qu'ils tentaient de fuir ou ont été brûlés vifs dans leur maison.

Plusieurs cas de pillage et de destruction de propriété ont aussi été documentés.

Les officiers des droits de l'homme sur le terrain ont rassemblé plus de 180 témoignages de sources diverses, dont des victimes et des témoins.

Selon le rapport, le nombre total de victimes pourrait être beaucoup plus élevé, dans la mesure où les enquêteurs du BCNUDH ont fait face à diverses difficultés dans la conduite de leurs enquêtes et n'ont pas pu accéder à certaines zones pour des raisons sécuritaires.

Le rapport documente également les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises, dans le territoire de Beni durant la même période, par des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) déployés dans le cadre de l'opération Sukola I contre les ADF.

Au moins 300 personnes, dont au moins 33 militaires des FARDC, ont été arrêtées dans le cadre des enquêtes menées par les autorités congolaises sur les massacres de Beni. En novembre 2014, deux officiers des FARDC et quatre leaders des ADF ont été condamnés par les autorités judiciaires militaires congolaises pour l'assassinat du général des FARDC Mamadou Ndala et pour participation à un mouvement insurrectionnel.

« Je tiens à saluer ces premiers pas vers la justice, mais j'exhorte les autorités à redoubler d'efforts afin que toutes les personnes impliquées dans la série de crimes vraiment horribles qui ont ravagé la zone de Beni l'année dernière rendent des comptes », a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein.

Selon le rapport, les populations civiles de Beni demeurent extrêmement vulnérables aux attaques. La menace s'est maintenant étendue au territoire d'Irumu, également dans l'est de la RDC, où des violations commises par des combattants des ADF ont été signalées depuis le début de 2015.

« Face à l'ampleur et à la persistance des attaques menées par des combattants de l'ADF, j'appelle les autorités congolaises à prendre au plus vite toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux massacres de civils », a déclaré le Représentant spécial du Secrétaire général en RDC, Martin Kobler.

République centrafricaine : une experte de l'ONU salue l'adoption du Pacte républicain pour la paix



13 mai - L'Experte indépendante des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine (RCA), Marie-Thérèse Keita-Bocoum, a salué mercredi l'adoption du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine à l'issue du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale.

Du 4 au 11 mai 2015, environ 600 représentants des autorités de la transition, des groupes armés, des partis politiques et des membres de la société civile ont participé aux débats dans la capitale de la RCA, qui ont porté sur la paix et la sécurité, la justice et la réconciliation ainsi que sur la gouvernance et le développement économique et social.

Il s'agit là d'un « pas important vers la reconstruction d'une société centrafricaine basée sur les principes de démocratie, de justice sociale et de bonne gouvernance », a déclaré Mme Keita Bocoum dans un communiqué de presse à Genève.

« Un des résultats majeurs de ce Forum est l'accord sur la mise en place effective d'une Cour Pénale Spéciale et l'engagement des parties prenantes à mettre en œuvre un processus de justice transitionnelle », a-t-elle souligné.

« Le peuple centrafricain réclame la fin de l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Aucun crime ne doit rester impuni », a-t-elle ajouté, tout en félicitant la décision des participants au Forum de souligner l'importance d'introduire une clause constitutionnelle prohibant toute possibilité d'octroi d'amnistie aux auteurs des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de génocide.

« La signature d'un accord sur le DDRR – Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation, Réintégration – doit signifier l'engagement définitif des groupes armés dans le processus de consolidation démocratique et la fin des violences contre les civils », a poursuivi Mme Keita Bocoum.

« La communauté internationale est prête à soutenir la République centrafricaine dans les grandes étapes à venir, que sont la mise en place de la Cour Pénale Spéciale, la mise en œuvre du programme de DDRR, l'adoption d'une nouvelle Constitution et la tenue des élections », a-t-elle ajouté.

L'Experte indépendante de l'ONU a par ailleurs annoncé qu'elle avait pris connaissance « avec consternation » des allégations d'abus sexuels contre des enfants par « quelques membres des forces internationales », prenant bonne note des enquêtes qui ont été ouvertes pour établir les responsabilités et garantir que justice et réparation soient rendues aux victimes.

Mme Keita Bocoum a appelé en conclusion tous les acteurs de la République centrafricaine à tenir leurs engagements. « Nous ne pouvons pas nous permettre un échec. Les victimes centrafricaines doivent panser leurs blessures et obtenir justice et réparations pour ouvrir enfin la voie à la réconciliation et au retour à une paix juste et durable. Je veux assurer les Centrafricains de mon appui dans la mise en œuvre de ces engagements importants », a-t-elle déclaré.